

LAUDATIO PHILIPPE GODDING

Dirk Heirbaut

Philippe Godding, né à Anvers en 1926, est aujourd'hui le plus grand spécialiste de l'ancien droit privé belge. Cependant, quand il était jeune élève à l'Athénée d'Anvers, on ne pouvait pas s'imaginer qu'il était prédestiné à une grande carrière scientifique. En effet, en troisième année d'humanités gréco-latines un de ses professeurs écrivait à son père qu'il ne serait pas appelé à mener des études brillantes. Ses grands défauts, selon ce professeur, étaient son désordre et son manque de concentration. Quelle contradiction avec le professeur Godding d'aujourd'hui, que ses collègues apprécient surtout pour sa perfection et son attention pour chaque détail. Nous ne savons pas quand il a changé d'attitude, mais il est clair que le jeune joueur n'était plus quand il s'est inscrit à l'Université Libre de Bruxelles, pour y étudier le droit et, simultanément, l'histoire. Comme il envisageait déjà une candidature dans la magistrature, plus particulièrement à Bruxelles, il faisait le doctorat en droit en néerlandais et la licence en histoire en français. Devenu docteur en droit (sans thèse) et licencié en histoire, il s'est manié et a fait ses premiers pas dans le monde juridique. Il a été successivement stagiaire au barreau de Bruxelles, stagiaire au parquet du procureur du roi à Bruxelles, substitut de l'auditeur militaire en campagne et finalement substitut du procureur du roi à Bruxelles. Il cumulait cette activité professionnelle avec des recherches sur le droit foncier à Bruxelles au Moyen Âge. Même s'il n'avait pas le temps dont disposaient des assistants d'université ou autres jeunes chercheurs, il a réussi à présenter le résultat de ses recherches comme thèse en histoire en 1960. La thèse achevée, il continuait à cumuler son travail de magistrat et ses recherches historiques. Même quand il était nommé à l'Université Catholique de Louvain, pour y donner deux cours d'histoire, il ne s'était pas directement démissionné comme magistrat. Dans quelques années néanmoins, les charges académiques s'empilaient tellement, que le cumul des fonctions de magistrat et de professeur d'université devenait impossible : nominations pour des cours d'histoire du droit à Louvain et pour des cours aux Facultés Universitaires Saint-Louis à Bruxelles, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, dernier doyen de la Faculté francophone de droit à Louvain et premier doyen de la Faculté de droit à Louvain-la-Neuve, après le déménagement des juristes

francophones de Louvain, etc. Quatorze ans après son entrée dans la magistrature il a finalement choisi pour l'université. Mais le professeur Godding reste toujours un homme de pratique. Pour lui, l'histoire du droit est une histoire de la vie du droit, plutôt qu'une récitation de théories d'anciens juristes. Son enseignement à l'université a toujours préféré le travail d'après les sources. On peut constater la même chose dans ses recherches et publications scientifiques. Il a publié un tel grand nombre d'articles, mais surtout sur des sujets tellement différents, qu'il serait impossible de le s'évoquer tous dans cette notice. En effet, leur qualité la plus importante semble être la diversité. Sont traités dans l'ouvrage de Philippe Godding : la propriété foncière, les ordonnances de droit pénal et privé, les lettres échevinales, la preuve, la bourgeoisie, les mineurs, les prescriptions, les armes à feu, les étrangers, les recueils de jurisprudence, le droit des gens mariés, les sûretés personnelles, la notion de profession, l'interprétation de la loi, l'histoire de la faculté de droit de Louvain, le notariat, la fiction en droit, les lépreux, les testaments, etc. Il n'est certainement pas un chercheur qui se répète. Ses études se caractérisent en outre par un niveau tellement impressionnant, qu'il est difficile à comprendre comment tout cela puisse être le produit d'un seul homme. Quelques publications sautent à l'oeil. Naturellement, dans cette liste la thèse, *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge* (Bruxelles, Éditions de l'institut de sociologie Solvay, 1961, xii+455 p.), ne peut pas manquer. Le droit foncier de l'Ancien Régime était d'une telle complexité que les chercheurs n'aiment pas l'étudier, mais le jeune Philippe Godding a décrit le chaos sur le terrain, avec une simplicité qu'on n'attend pas d'un jeune chercheur. Ce qui est aussi surprenant, c'est que, comme le jeune Godding avait déjà la maîtrise d'un savant plus âgé, le professeur émérite a gardé l'enthousiasme et la fraîcheur de sa jeunesse. Son livre récent, *Le conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon* (Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1999, 610 p.) en témoigne. Dans quelques années seulement, ce livre est devenu le modèle pour quiconque veut étudier un conseil supérieur de justice dans nos régions. Le livre de Godding le plus connu entre historiens de droit, et appelé par eux tout simplement 'le Godding' (un nom seulement prononcé avec admiration dans ce contexte), c'est *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du 12e au 18e siècle* (Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1987, 598 p.). Dans ce livre, Godding offre ses lecteurs une description et analyse de l'ancien droit privé dans les Pays-Bas méridionaux, la Belgique actuelle. Un effort considérable de l'auteur, surtout quand on sait que l'ancien droit belge connaissait plus de quatre cents coutumes locales et Philippe Godding les maîtrise toutes. Inutile à dire, que les collègues étrangers envient les historiens du droit belge ce chef d'oeuvre monumental de Godding. On est fier d'être belge quand, à l'occasion de colloques internationaux, le

standard de comparaison pour les grands ouvrages sur l'histoire du droit civil est ce beau livre de Godding. Une seule remarque peut être à propos des recherches de Godding. Il étudie l'ancien droit 'belgique'. Mais peut-on parler d'un droit 'belge' avant 1830, avant la naissance de l'état belge ? Seul le maître lui-même pourra répondre à cette question et il le fera dans les pages qui suivent.